



Fiche animateurs

Nombre de pages : 5

VEILLER SUR LA SANTÉ DES MINEURS DURANT UN SÉJOUR EXTRASCOLAIRE. LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON.

Cette fiche est destinée aux responsables de séjours avec des enfants et ados : colonies ou centres de vacances, clubs sportifs, associations, etc...

Elle fait le point sur les informations à connaître et les règles à respecter concernant la santé des mineurs.

La "Fiche Sanitaire de Liaison", jointe, doit être remplie et signée par les parents ou responsables légaux du mineur avant le départ. Elle est conservée par l'Assistant Sanitaire durant tout le séjour.

LES FICHES ANIMATEURS KEEZAM...

Les **Fiches Animateurs** proposées par Keezam sont destinées à tous les organisateurs de séjours et voyages avec des mineurs, hors du cadre scolaire : colonies et centres de vacances, déplacements sportifs, séjours à thème, groupes scouts, CE,...

Pratiques, elles facilitent le travail des responsables, organisateurs comme accompagnateurs, et aident à la réussite des voyages.

Toutes les **Fiches Animateurs** sont accessibles sur le site www.keezam.fr



*Rassurer les parents,
c'est facile !*

Durant vos séjours, vous disposez d'une boîte vocale et d'un blog pour rassurer les parents.

Keezam met **gratuitement** à la disposition des responsables de colonies de vacances, voyages scolaires, camps d'ados, séjours sportifs,...

- **Une boîte vocale**, pour donner facilement des nouvelles aux parents,
- **Un blog**, pour leur montrer les photos du séjour.

Au retour, **l'album photo du séjour vous est offert.**

Pour en profiter : <http://keezam.fr>

LA SANTÉ DES ENFANTS ET ADOLESCENTS DURANT UN SÉJOUR EXTRASCOLAIRE.

Que faire si un enfant tombe malade pendant une colonie ou un centre de vacances ? Un mineur sous traitement peut-il partir avec ses médicaments ? A quoi sert la « Fiche Sanitaire de Liaison » ? Qui est en charge de la santé des enfants et des ados lors d'un séjour hors du cadre familial ? Quel est le rôle exact de l'Assistant Sanitaire ? Comment faire face à d'éventuels frais médicaux lors d'un séjour à l'étranger ? Etc. Etc.

Cette fiche est destinée aux directeurs, responsables et animateurs de séjours avec des enfants ou adolescents. Elle les informe et les aide à veiller sur la santé de tous lors d'un séjour.

Le rôle de l'Assistant Sanitaire (AS).

La présence d'un Assistant Sanitaire est obligatoire dans toutes les colonies, centres de vacances, camps ou voyages auxquels participent des mineurs, à partir du moment où le séjour comprend une nuitée. **L'Assistant Sanitaire** - qui peut être un animateur BAFA ou BAFD - **doit être titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1), de l'AFPS (Attestation de formation aux premiers secours), ou d'une équivalence.** Il assure la surveillance et le suivi sanitaire de chacun au sein du groupe. Son rôle consiste principalement à :

- effectuer les premiers gestes et organiser les secours en cas d'accident,
- organiser l'infirmerie et gérer les « petits » soins quotidiens,
- distribuer les traitements médicamenteux sur ordonnance,
- être à l'écoute des enfants et veiller à leur bien-être physique et psychologique,
- mener une action d'information et de prévention des risques auprès des enfants et ados,
- collecter, vérifier et conserver les « Fiches Sanitaires de Liaison »,
- faire le lien avec les parents ou responsables légaux en cas d'accident ou de maladie touchant un enfant.

L'Assistant Sanitaire doit être – autant pour les parents que pour les enfants – le référent à qui ils peuvent s'adresser en toute confidentialité pour toutes les questions touchant à la santé et à la prévention. Mais il n'est en aucun cas autorisé à donner de médicaments à un enfant sans prescription médicale valide (ordonnance). En cas de doute sur l'état de santé d'un enfant, son rôle est d'organiser la visite médicale – ou l'hospitalisation – de celui-ci, et de veiller à son bien-être.

L'importance de la « Fiche Sanitaire de Liaison ».

La « Fiche Sanitaire de Liaison », parfois dénommée plus simplement « Fiche santé » est un élément important lors de la préparation d'un séjour avec des jeunes. Au delà de son caractère obligatoire, elle permet aux familles de transmettre au responsable du groupe, ou à l'assistant sanitaire, des informations importantes concernant la santé de l'enfant. En cas d'accident ou de maladie, elle permet au responsable du groupe, ou à l'Assistant Sanitaire, de disposer et de transmettre immédiatement aux professionnels de santé les éléments nécessaires à une prise en charge immédiate et efficace de l'enfant.

Il est donc très important que cette « Fiche Sanitaire de Liaison » soit remplie avec beaucoup d'attention par les parents. N'hésitez pas à la leur remettre plusieurs semaines avant le départ, en insistant sur son importance. Vous leur laisserez ainsi le temps de la remplir correctement, et parfois celui de réaliser qu'il est urgent de mettre à jour les vaccins...

NB : une « Fiche Sanitaire de Liaison » vous est proposée en fin de ce document.

Les règles à respecter en cas d'enfant malade durant le séjour.

A l'exception de colonies ou centres de vacances « médicalisés » qui disposent d'un personnel formé et soumis à une réglementation spécifique, la règle qui s'applique à toutes les autres structures accueillant des mineurs est simple : **hors prescription médicale, il est strictement interdit à un encadrant de donner un médicament à un mineur.** Un médicament n'est jamais anodin ; or une posologie mal suivie, une allergie inconnue, voire un choc anaphylactique, peuvent mener rapidement l'enfant à une situation d'urgence médicale.

Il arrive qu'un enfant, le jour du départ, soit sous traitement pour une affection bénigne. Ou que celle-ci se déclare durant le séjour, sans remettre en cause la participation de l'enfant. Le rôle de l'Assistant Sanitaire n'est pas de se substituer à un médecin, mais d'organiser les soins sous contrôle du corps médical. Cela nécessite qu'il ait, avant le départ, pris quelques précautions indispensables :

- **L'autorisation expresse donnée par le responsable légal de l'enfant de pouvoir « soigner » si besoin est.** Cette autorisation est intégrée à la « Fiche Sanitaire de Liaison ». Il est donc important que les parents ou responsables légaux aient dûment rempli et signé cette fiche. Leur signature les engage juridiquement.
- **Des ordonnances valides, et des médicaments dans leur boîte d'origine, marquée au nom de l'enfant, et accompagnée de leur notice.**
- Pour les plus jeunes, même si l'enfant est autonome dans son traitement lorsqu'il est à la maison, **durant le séjour les médicaments et ordonnances sont sous la seule responsabilité de l'Assistant Sanitaire.** Si un enfant, chez lui, peut avoir appris à « gérer » de façon autonome et responsable un traitement habituel, ce n'est pas le cas de ses camarades. Or un médicament qui traîne dans une chambre ou sous une tente risque toujours d'être avalé...
- Enfin, si un enfant tombe malade pendant le séjour, aucun traitement, même le plus « léger » ne doit être donné sans avoir au préalable consulté un médecin (muni de la Fiche Sanitaire de Liaison de l'enfant).

Que faire en cas de maladie ou accident d'un mineur à l'étranger ?

Les précautions à respecter sont les mêmes, que le voyage se déroule sur le sol français ou à l'étranger. Concernant la protection sociale, la **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** permet, dans tous les pays de l'Union Européenne, d'attester des droits à l'assurance maladie, et le cas échéant de bénéficier d'une prise en charge des soins médicaux.

La **CEAM** est individuelle, nominative et gratuite. Elle est accessible pour tous, enfants de moins de 16 ans compris. Pour en bénéficier, les familles doivent en faire la demande au moins 15 jours avant le départ. La demande peut être faite directement par Internet à partir du compte de l'assuré (<https://assure.ameli.fr>), et ne nécessite l'envoi d'aucun document. Si le départ a lieu dans les 15 jours suivants la demande, la caisse d'Assurance Maladie délivre alors un certificat provisoire de remplacement, valable trois mois. Il atteste des droits à l'assurance maladie et s'utilise dans les mêmes conditions que la CEAM.



**Vous disposez
d'une
boîte vocale
pour rassurer
les familles.**

Pour en profiter :
<http://keezam.fr>

FICHE SANITAIRE DE LIAISON • SÉJOURS ENFANTS - ADOS

Merci de remplir scrupuleusement cette fiche, puis de nous la remettre rapidement.
Les informations confidentielles qu'elle contient sont destinées au responsable sanitaire du séjour et, le cas échéant, aux services médicaux. Elle vous sera rendue à la fin du séjour.

CADRE A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DU VOYAGE
Organisme :
Groupe :
Séjour du : au :
Lieu du séjour :
Responsable :

IDENTITÉ DE L'ENFANT
Nom de l'enfant :
Prénom :
Né(e) le :
à :
Garçon : <input type="checkbox"/> Fille : <input type="checkbox"/>

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT	
Nom :	Prénom :
Adresse :	Ville :
<i>Coordonnées téléphoniques du père</i>	<i>Coordonnées téléphoniques de la mère</i>
Domicile :	Domicile :
Mobile :	Mobile :
Travail :	Travail :
<i>Autres numéros pouvant être joints en cas d'urgence (indiquer le nom des personnes)</i>	
.....
.....

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT	
L'enfant suit-il un traitement médical ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si OUI, merci de joindre l'ordonnance du médecin traitant avec les médicaments correspondants. (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, marquées au nom de l'enfant et accompagnées de leur notice.)	
Nous vous rappelons qu'aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant sans ordonnance.	
L'enfant a-t-il des allergies ?	Asthme : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Alimentaires : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Médicamenteuses : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Autres :
Si OUI, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, merci de le signaler) :	
.....	
.....	

ETAT DES VACCINATIONS (SE RÉFÉRER AU CARNET DE SANTÉ ET AUX CERTIFICATS DE VACCINATION DE L'ENFANT)

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, merci de **joindre un certificat médical de contre-indication**.
 Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

ETAT DES MALADIES ENFANTINES

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

MALADIE	OUI	NON	MALADIE	OUI	NON
Rubéole			Coqueluche		
Varicelle			Rougeole		
Oreillons			Scarlatine		
Otite			Rhumatisme articulaire aigu		
Angine					

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Merci d'indiquer les éventuels problèmes ou difficultés de santé - énurésie, maladie, accident, crises convulsives, opérations, rééducation,... - en indiquant les dates, ainsi que les précautions à prendre.

*Votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles, prothèses auditives ou dentaires ?
 Précisez aussi s'il est astreint à un régime alimentaire particulier (allergies, choix religieux,...)*

NOM ET COORDONNÉES DU MÉDECIN TRAITANT DE L'ENFANT

Docteur : Téléphone :

Adresse :

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné,, responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. J'autorise par la présente le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

Attention : Evitez de confier son carnet de santé à votre enfant. Si vous souhaitez transmettre au responsable du séjour des extraits du carnet de santé, faites des photocopies et joignez-les à cette fiche.